Les timbres des FAR ne seront plus apposés sur les ordonnances

Compte Test - 2014-05-14 18:40:00 - Vu sur pharmacie.ma

D'après un courrier adressé conjointement par le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP) et la Fédération Nationale des Syndicats des pharmaciens du Maroc (FNSPM) aux officinaux et daté du 10 mai 2014, la convention qui liait les militaires aux instances professionnelles a été résiliée . Par conséquent, les pharmaciens n'auront plus à appliquer les timbres sur les ordonances des militaires à partir du 15 mai 2014.Consulter le courrier: lien